

du 22 juin 2015

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : VOEU sur le LGV : Écoute et poursuite de la mobilisation

La mobilisation pour le respect de la convention de desserte signée en 2010 et le maintien des trains à destination de Paris ou de Paris vers Châtelleraut a payé.

A la suite du vote unanime du Bureau et du Conseil communautaire, de la mobilisation populaire (près de 4000 pétitionnaires) et de l'action commune Agglo de Châtelleraut, Conseil Départemental, Agglo de Poitiers, la réunion organisée le 12 juin avec M. AUROUX a acté le maintien de 5 arrêts en gare de Châtelleraut dans chaque sens Châtelleraut-Paris, Paris-Châtelleraut.

La nouvelle proposition prend également en compte la qualité des horaires, notamment la demande de train mi-journée.

Dans la proposition initiale, on constatait une amplitude de 7h entre le dernier train du matin pour Paris et de Paris vers Châtelleraut, et le premier de l'après-midi. Cet écart est réduit par un train partant de 11h42 vers Paris et de 12h36 vers Châtelleraut.

Il reste un point d'insatisfaction et d'incohérence : la liaison pour Bordeaux.

L'incohérence, c'est la quasi absence de liaison directe vers Bordeaux, hors un train du soir, et de Bordeaux vers Châtelleraut.

Incohérence alors même qu'au 15 janvier 2016, la capitale régionale ne sera plus Poitiers mais Bordeaux et qu'il était prévu de gagner 37 minutes pour aller vers Bordeaux en 1h17.

Le Conseil communautaire demande instamment au gouvernement et à la SNCF de prendre en compte la proposition de M. AUROUX pour Paris et d'améliorer la proposition de liaison entre Châtelleraut et Bordeaux.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 30/06/2015

Publié au siège de la CAPC, le 25/06/2015

n° 4337

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER